

Informations pour l'année scolaire 2022/2023

Chers parents,

C'est avec une grande joie que nous entamons cette nouvelle année scolaire.

Vous trouverez dans ce courrier toutes les informations relatives à cette rentrée scolaire. Quelques changements sont à épingler.

1. Les membres de l'équipe éducative

- Directrice : Céline GAVA

- Secrétaire : Isabelle SERVERIUS

- En maternelles :

Mme Adeline (Accueil - M1) remplacée par
Mme Estelle (Accueil-M1 qui remplacera Mme
Adeline le lundi.

Mme Fabienne (M2-M3)

Mme Emilie (M2-M3 qui remplacera Mme
Fabienne le lundi)

- En primaires :

Madame Anaëlle (Titulaire P1 - P2)

Madame Manon (Titulaire P3)

Madame Laëtitia (Titulaire P4)

Monsieur Caleb (Titulaire P5 - P6)

Madame Céline (P5-P6)

Madame Isabelle (professeur de néerlandais)

- Psychomotriciens :

Madame Anne-Sophie

Madame Astrid

- Professeur d'éducation physique :

Madame Daphné

Monsieur Adrien

2. Les horaires

Lundi et mardi : de 8h45 jusqu'à 12h20, et de 13h30 jusqu'à 15h45

Mercredi : de 8h45 à 11h30

Jeudi et vendredi : de 8h45 à 12h20, et de 13h55 jusqu'à 15h45

Nous vous demandons de veiller au **respect de ces horaires**, même pour les classes maternelles, car il est important que tous les enfants puissent participer aux jeux libres prévus entre 8h45 et 9h00.

3. Nos projets

- **L'école du dehors**

Cette année encore, nous poursuivons notre projet qui a été à la hauteur de nos espérances l'année dernière. Chaque classe ira une fois par mois minimum faire classe à l'extérieur. Nous sommes persuadés que cette immersion au sein de la nature, le temps d'une journée, permet aux enfants d'aborder les mathématiques, le français, l'éveil,... d'une autre manière. Nous irons toujours dans le parc du château de Leignon. Cet endroit nous permet d'être au cœur de la nature mais dans un lieu sécurisé.

Chaque mois, l'enseignant préviendra le jour de sortie via le cahier de communication ou le journal de classe. Il sera essentiel que votre enfant soit bien équipé en fonction du temps.

- **Main dans la main**

Voici notre 2^{ème} projet mis en place l'année dernière et que nous poursuivons cette année. Pour rappel, un mercredi par mois, nous organiserons des activités verticales. Des groupes d'âges mélangés seront effectués. Chaque groupe participera à une activité « différente » de ce que l'on a l'habitude de faire à l'école. Cela permet aux enfants de découvrir de nouvelles choses et de renforcer cette solidarité qui existe déjà dans notre école. Tout au long de l'année, ils auront donc l'opportunité de nouvelles activités.

4. Le Covid-19

Il n'y a pas de normes particulières qui entrent en vigueur. Toutefois, nous insisterons toujours sur la désinfection des mains et l'aération des locaux. Quand un enfant présente des symptômes, il doit rester à la maison. En cas de contamination d'un membre de la famille, l'enfant peut venir à l'école s'il est négatif et sans symptôme.

Les locaux sont équipés de détecteurs de CO2.

5. Le journal de classe / le cahier de communication

Le journal de classe est un lien entre l'école et la maison. Vous y découvrirez les devoirs, les leçons, mais aussi certaines informations importantes. Nous aimerions qu'il soit consulté et **signé tous les jours**.

6. Les petites bêtes

A chaque rentrée, les poux refont souvent leur apparition. Ne les laissons pas s'installer.

C'est un phénomène courant en milieu scolaire, et avec un peu d'attention, nous pouvons ensemble régler ce problème rapidement.

Si nous constatons qu'il y a une invasion trop importante, le centre PSE peut évincer l'élève jusqu'à la disparition totale des poux.

7. Les absences

En primaires et en M3, si votre enfant est absent pour une raison de santé ou autre, vous recevrez un document « justificatif d'absence » à compléter.

Pour une absence de trois jours ou plus, un certificat médical est obligatoire.

Pour une absence de moins de trois jours couverte par un mot des parents, les motifs « convenance personnelle, vacances » ne peuvent être légalement acceptés, et ces absences (à partir de 9 demi jours) doivent être déclarées à l'inspection comme absences injustifiées.

Nous insistons sur l'importance de rendre le justificatif dès le retour à l'école.

Dans le cas contraire, nous devons mettre votre enfant en absence injustifiée.

En maternelle (Accueil/M1/M2), il suffit de prévenir l'enseignante le plus tôt possible.

8. Les dîners complets

Ceux-ci reprendront ce **lundi 29 août**. Nous vous demanderons, tous les lundis, de commander les dîners pour toute la semaine.

Si votre enfant est absent, veuillez prévenir le jour même l'enseignante afin qu'elle annule son dîner. Sans cela, il vous sera facturé.

Suite à la conjoncture actuelle, le prix des dîners a subi une augmentation.

Pour les maternelles : 3€

Pour les primaires : 3,50€

Soupe : 0,50€

9. Collations saines

Cette année, nous participons à un projet européen à destination des écoles :
« Lait, fruits et légumes à l'école ».

Le programme européen à destination des écoles vise d'une part à ancrer chez les enfants des habitudes alimentaires saines et d'autre part à leur faire connaître et apprécier les liens entre l'agriculture et l'alimentation. Au final, il s'agit d'assurer et d'augmenter de manière structurelle la consommation de fruits, de légumes, de lait et de produits laitiers et de réduire ainsi les risques d'obésité. Un fournisseur, choisi par le SPW, viendra une fois par semaine livrer des fruits ou des légumes qui seront distribués aux enfants comme collation un jour par semaine.

10. Les garderies et l'étude

Les garderies seront effectuées par madame Sylvie. Elles auront lieu sur la cour de récréation ou dans le réfectoire. Attention, le vendredi, la garderie se fera dans la classe de madame Manon (P2).

Le matin, elles auront lieu dès 7h30 et se termineront le soir vers 18h.

Le prix s'élève à 0,70 € par demi-heure.

Toute demi-heure entamée est comptabilisée.

L'étude sera effectuée par des enseignants. Elle commencera le lundi **12 septembre**.

Le prix s'élève à 0,85€ par demi-heure.

Toute demi-heure entamée est comptabilisée.

11. Réunion de parents

Notre réunion de rentrée se fera par classe. Le titulaire et les enseignants concernés se réuniront dans la classe. Lors de cette réunion, vous rencontrerez l'ensemble des professeurs qui s'occuperont de votre enfant.

De cette façon, ils pourront vous expliquer l'organisation pratique de la classe, l'horaire d'une journée, l'utilité des différentes fournitures (fardes,...), les projets, l'organisation du cours de psychomotricité et de gymnastique, les attentes des enseignants,...

Nous accordons énormément d'importance à cette réunion. En effet, vous le savez que la communication est une valeur très importante pour notre école. Lors de cette entrevue, vous pourrez nous faire part de vos appréhensions, vos interrogations, ... Ce sera un moment d'échanges.

Afin d'estimer le nombre de personnes présentes, pourriez-vous compléter le talon ci-joint pour ce vendredi 2 septembre ?

L'horaire de la réunion sera le suivant :

❖ **Lundi 5 septembre :**

- 18h30 à 19h30 : * La classe de Mme Manon (P3)
* La classe de Mme Laëtitia (P4)
19h30 à 20h30 : * La classe de M. Caleb (P5-6)

❖ **Mardi 6 septembre**

- 17h30 à 18h30 : * La classe de Mme Anaëlle (P1-P2)
18h30 à 19h30 : * La classe de Mme Adeline (Ac-M1)
* La classe de Mme Fabienne (M3)
19h à 19h30 : * La classe de Mme Fabienne/Estelle (M2)

12. Les comptes du mois

Cette année, nous testons un nouveau programme pour la facturation. Sauf demande de votre part, elle vous sera envoyée par mail. Elle sera à régler sur le compte habituel : BE14 3500 1153 9483

Attention, dorénavant, ce numéro ne peut être utilisé que pour les comptes du mois de cette année scolaire. Rien d'autre ne peut arriver sur ce compte. Dans le courant du mois de septembre, nous vous donnerons un autre numéro de compte qui servira pour les actions, les rappels de l'année dernière, ...

Si le compte n'est pas payé dans les 8 jours, vous recevrez un rappel.

13. Le courrier

Nous sommes sensibles à la réduction des déchets. C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons de recevoir une grande partie du courrier par mail. De plus, cela évite aux enfants de perdre les papiers.

Si vous êtes dans l'incapacité de recevoir le courrier par mail, nous vous proposerons une version papier. Vous recevrez un talon à compléter et à rendre au titulaire.

14. Estimation des dépenses

Le décret du 24 juillet 1997 et les décrets d'application qui ont suivi, déterminent aussi précisément que possible les dépenses que les écoles peuvent demander aux parents au cours d'une année scolaire.

Dans le respect de ce cadre légal, voici les dépenses qui pourront vous être réclamées au cours de cette année scolaire :

✓ Les dépenses facultatives

Le repas complet	3 €	En maternelle
	3,50 €	En primaire
Le potage	0,5 €	En maternelle et primaire
Les photos individuelles et collectives	Prix variable	
La garderie	0,7€ / demi-heure	En maternelle et primaire
L'étude	0,85€ / demi-heure	En primaire
Revue	Prix variable	

✓ Les dépenses obligatoires

• Activités sportives		
Piscine	Abonnement de 70€ / année (3 x23,35 euros)	En primaire
Animation FRSL (psychomotricité)	4€	En maternelle
Cross	2€	En primaire

• Classes de dépaysement		
Pour les primaires (épargne pour un départ en septembre 23)	150 euros (environ)	En primaire

• Activités culturelles		
Animation audiovisuelle / Théâtre 1 ou 2 X	5€ la séance	En maternelle et en primaire
Excursion 1 ou 2 X	30 € / excursion	En maternelle et en primaire

Réunion de parents

Veillez compléter ce talon pour le vendredi 2 septembre au plus tard.

Je soussigné M / Mme

Participera à la réunion de parents de :

- Madame Adeline (Accueil - M1)
- Madame Fabienne (M2 - M3)
- Madame Anaëlle (P1-P2)
- Madame Manon (P3)
- Madame Laëtitia (P4)
- Monsieur Caleb (P5 - P6)

Ne participera pas.